



**MAIRIE DE SERS**  
**Tél : 05.45.24.91.10**  
**Fax : 05.45.24.03.32**  
**[mairie.sers16@wanadoo.fr](mailto:mairie.sers16@wanadoo.fr)**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre 2023, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

***Date de la convocation*** : 05 septembre 2023.

***Présents*** : Mmes DUTEIL – VAUZELLE – DULAC – FANUCCI - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – MAGNON – ANDRIEUX.

***Absents excusés*** : Jean Charles DOBY avec pouvoir à Roland VEAUX.

Renaud TESTEMALE avec pouvoir à Patrick MAGNON

Sabine VIGNAUD avec pouvoir à Elodie DULAC

Loïc LAFON

***Secrétaire de séance*** : Gilles RABAUD

***ORDRE DU JOUR*** :

***1 – DÉCISIONS MODIFICATIVES***

Plusieurs décisions modificatives sont présentées par M. le Maire et approuvées à l'unanimité

- **La plaine de jeux** : car l'avance est mandatée à un compte différent à celui des travaux.
- **FNGIR 2021** : un mandat n'a pas été fait en 2021, donc il faut prendre une DM pour régulariser.
- **Cantine scolaire** : des poursuites infructueuses nécessitent une mise en non-valeur pour 303.20 €.
- **L'entreprise de M. TROMAS** (ancienne épicerie) a été liquidée. Il faut donc effacer la dette de 3 376.45 €.

## **2 – VENTE DE PARCELLES**

- 1) Lors des précédentes délibérations, le Conseil Municipal a accepté la demande d'un propriétaire aux Bibots d'acheter
  - Une partie du chemin rural n° 25 pour 500 €
  - Une partie de la parcelle 1350 pour 5 000 €

Ces ventes n'ont pas été finalisées.

Ce propriétaire vend sa maison. Les nouveaux acquéreurs souhaitent se substituer à cette personne pour acheter ces parcelles.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- 2) Des propriétaires souhaitent échanger une parcelle de terrain leur appartenant contre une autre jouxtant leur propriété.

Le Conseil Municipal décide d'examiner plus profondément cet éventuel échange.

## **3 – UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Pour éviter les difficultés suite à des incidents, toute utilisation de la salle des fêtes sera soumise à une convention avec dépôt de garantie.

La location sera à titre gratuit pour les collectivités ou organismes officiels.

Le prêt de tables, chaises ou autres sera également soumis à la signature d'une convention avec dépôt de garantie.

Mme DUTEIL, adjointe, présente les différentes conventions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les dispositions contenues dans ces conventions.

## **4 – FONDS DE CONCOURS DE GRANDANGOULEME**

M. MAHERAULT, adjoint, rappelle que nous pouvons bénéficier de ce fonds à hauteur de 5 000 €, soit 50 %.

Il est décidé de souscrire à cette proposition.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait état d'une demande de la Préfecture quant à la nouvelle loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAENR).

La commune a équipé depuis longtemps ses bâtiments d'une chaufferie à bois.

Toutefois, certains bâtiments municipaux (école...) pourraient recevoir des panneaux photovoltaïques.

Un prochain Conseil Municipal traitera cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.